

Land'Or sur le Marché Alternatif

Caractéristiques de l'offre

04/01/2013

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 1 456 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, représentant 30,9% du capital après augmentation

Valeur nominale : 1 dinar

Prix d'émission des actions nouvelles : 7,500 Dinars, soit 1 Dinar de valeur nominale et 6,500 Dinars de prime d'émission

Montant de l'opération : 10 920 000 dinars

Période de souscription : Du 16 Janvier au 6 Février 2013

Jouissance des actions : Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2012

Offre proposée : Les 1 456 000 actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties comme suit :

1- Offre à prix ferme

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de Land'Or sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 23 500 actions	8,6%	50 000	375 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 23 500 actions pour les non institutionnels et 235 000 actions pour les institutionnels	66,3%	386 000	2 895 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux OPCVM Tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 146 000 actions	25,1%	146 000	1 095 000
Total	100,0%	582 000	4 365 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et B : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C puis A.

2- Placement garanti

essentiellement auprès d'institutionnels et portant sur 874 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire et 18,6% du capital après augmentation. Les institutionnels s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en bourse .

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation, soit 235 000 actions.

Les souscripteurs dans le placement garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF.

Les souscriptions dans le cadre du placement garanti sont centralisées auprès de MACSA.

Contrat de liquidité : Portant sur 100 000 dinars et 100 000 actions pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions Land'Or.

Avantage fiscal :

Les souscripteurs à la présente augmentation de capital bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'IRPP ou l'IS et ce conformément à l'article 7 de la loi 93-120 du 27/12/1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements.